

# Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 29 novembre 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le vendredi 29 novembre 2013 à 20h30 en salle des fêtes de Grozon sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Yves DECOTE, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Eric TOURNEUR, Jean-Marie BAILLY, Bruno FAS, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Bernard LUGAND, Jean-Paul BRETIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Christine GRILLOT, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Bénédicte LAMY, Dominique BOICHUT, Claude REBOURG.

Etaient Excusés : Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Frédéric LAMBERT, (Vice-Présidents), Auguste HERZOG, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Marie-Colette VUILLERMET, Monique BALLERY, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Daniel BARBE, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Christel FAGOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Paul AUBERT, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Agnès MILLOUX, Jean-François DHÔTE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : Jean-Marc GERDY, Roger CHAUVIN, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUYOT.

★ ★ ★ ★

Monsieur Gérard BOUDIER, Maire de Grozon, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout d'un point à l'ordre du jour : renouvellement du dispositif « Habiter Mieux ».

### **1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Piscine** : remplacement d'un kit vanne de réglage et débitmètre « chloration piscine » par l'entreprise NOUVEAU SA pour un montant de 1092,87 € TTC.- mission de maîtrise d'œuvre partielle (DIAG et AVP) pour opération d'étanchéité des bassins et des canalisations de la piscine pour un montant de 8 300€ HT
- **Moulin de Brainans** : Avenant n°2 à entreprise EIMI pour remise en état du chauffage. Travaux concernant la sécurisation de l'installation et demande complémentaire de la commission de sécurité. pour 4297,59 € TTC.
- **Zone commerciale** : Achat d'un panneau de signalétique avec support et fourreau en remplacement d'un panneau existant abîmé par un véhicule pour 152,12 € TTC chez JPP.
- **Signature des conventions de transfert de voirie Velours 2 et carrefour giratoire.** Par décision du Conseil Communautaire n°50 du 10 septembre 2003, il a été décidé de transférer les espaces communs et les voiries des lotissements « Au Velours » à la

commune de Poligny après achèvement des travaux définitifs. Les travaux définitifs ayant été réceptionnés le 15 mai 2012, la sortie de ces biens immobiliers de l'inventaire de la collectivité était programmée. La convention de transfert dans la voirie communale de Poligny a été signée sur la base des inventaires comptables arrêtés au 13 août 2013 pour « Velours 1 » et du 23 août 2013 pour « Velours 2 ».

## **2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 26 septembre 2013.**

Le procès-verbal de séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité sous la réserve émise par Monsieur Serge DAYET qui demande à ce qu'il soit fait mention de son intervention relative à la création du poste de coordinateur enfance - point 3.01 / page 3, selon laquelle il jugeait prématurée l'embauche dès maintenant du coordinateur enfance.

## **3. Commission Finances, Affaires Générales.**

### **3.1. DM2 des budgets 2013.**

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 sur les budgets 2013 et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

<b>DF/ Chapitre 66 (668) / charges financières emprunt refinancé</b>	<b>39 777,00</b>
DF / Chapitre 042 (71355) / stocks de terrains aménagés	252 651,00
DF / Chapitre 023 / virement en investissement	251 751,00
<b>Total dépense de fonctionnement</b>	<b>544 179,00</b>

<b>RF / Chapitre 77 (774) / subventions exceptionnelles</b>	<b>252 651,00</b>
RF/ Chapitre 042 (777) / amortissements subventions	291 528,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>544 179,00</b>

<b>DI / Chapitre 13 (1311) / subventions Etat</b>	<b>107 919,00</b>
DI / Chapitre 13 (1312) / subventions Région	7 392,00
DI / Chapitre 13 (1313) / subventions Département	117 204,00
DI / Chapitre 13 (13251) / subventions SIDEC	20 136,00
DI / Chapitre 040 (139) / amortissements subventions	291 528,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>544 179,00</b>

<b>RI / Chapitre 16 (1641) / emprunt refinancé</b>	<b>39 777,00</b>
RI / Chapitre 040 (3555) / stocks terrains aménagés	252 651,00
RI / Chapitre 021 / virement du fonctionnement	251 751,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>544 179,00</b>

### **3.2. Demande d'admission en non valeur concernant Madame RODRIGUEZ Delphine et Monsieur SOIFFIYDINI Saïd.**

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, expose la demande du Trésorier d'admettre en non valeur deux titres de recouvrement émis par la Communauté de Communes.

Monsieur Gérard DOUDIER exprime son désaccord sur les admissions en non valeur proposées par le Comptable Public; il s'étonne en sa qualité d'ancien Comptable Public de la procédure employée et regrette de ne pas disposer des justificatifs des démarches réalisées par le Comptable Public pour obtenir le recouvrement des créances.

Le Président précise faire confiance au Comptable et ne pas avoir vérifié les moyens de recouvrement mis en œuvre. Il rappelle également qu'il s'agit d'une procédure légale, activée autant dans les communes que dans la communauté de communes qui a pu, par le passé, recouvrer le montant après annulation en non valeur.

Le Conseil Communautaire décide, par 33 voix pour et une abstention, de l'admission en non valeur sur le budget principal de la dette de Madame RODRIGUEZ Delphine concernant une prestation de l'école de musique pour un montant de 131,00€ et de l'admission en non valeur sur le budget annexe « SPANC » de la dette de Monsieur SOIFFIYDINI Saïd concernant un contrôle conception d'assainissement pour un montant de 71,09€ HT.

### **3.3. REOM sur les communes collectées par le SICTOM de Lons / Tarifs et facturation 2014.**

Monsieur Alain GUYOT présente les tarifs fixés par le SICTOM de Lons, qu'il convient de valider en Conseil Communautaire.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2014, conformément à ceux fixés par le SICTOM de Lons–Le-Saunier à l'identique des tarifs 2013.

### **3.4. Location et fourniture de panneaux de la Communauté de Communes dans les stades de football et la salle de handball.**

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué aux Sports, explique que l'association de football « Poligny Grimont » et le handball club de Poligny sollicitent le soutien de la Communauté de Communes par le biais de la fourniture et de la location d'un panneau communautaire dans les salles de sport et dans les stades.

Monsieur Jean-Paul BUCHET propose de placer un panneau au stade de Sellières attendu que le club de Bersaillin est fusionné avec Sellières. Cette proposition sera mise à l'étude.

Monsieur Serge DAYET s'interrogeant sur la compétence à laquelle est rattachée cette décision, le Président indique qu'elle peut l'être à la compétence sportive, et qu'elle peut être également considérée comme une action de communication.

En outre, il est précisé, à la demande de Monsieur Roland CHAILLON, que la somme de 200€TTC/an correspond à la location d'un panneau à l'unité.

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, son accord pour afficher un panneau de la Communauté de Communes dans les salles de sport ou les stades au prix de 200€ TTC/an et par panneau pour la location, les bénéficiaires de la location étant les clubs de football du territoire ainsi que le club de handball.

### **3.5. Tour cycliste du Revermont.**

Suite à présentation de l'opération « Tour cycliste du Revermont » par Monsieur Gérard BOUDIER, Monsieur Serge DAYET s'interroge sur la possibilité d'un financement par CC et commune.

Monsieur Gérard BOUDIER propose que soit mis en place le cas échéant un fonds de concours de la Communauté de Communes à la commune de Poligny ou inversement, indique le Président.

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, son accord pour accueillir sur le territoire communautaire la boucle cycliste de Grimont dans le cadre du Tour du Jura Cycliste 2014 avec financement de 4 000€ par la CC qui sera inscrite au BP 2014, la commune de Poligny qui accueille 1 départ et 1 arrivée d'étape finançant également 4 000€.

### **3.6. Télétransmission électronique sécurisée des actes.**

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder, dès que les conditions techniques le permettront, à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à l'extension du dispositif BLES à la télétransmission des actes administratifs, la convention de mise en œuvre de la télétransmission et enfin à signer électroniquement les actes télétransmis.

### **3.7. Retrait volontaire de la Communauté de Communes du SICTOM de la Zone de Dole.**

Dans un souci de cohérence, il est proposé à l'Assemblée de réactiver la procédure de retrait du SICTOM de la Zone de Dole engagée en 2008 en vue d'adhérer au SICTOM de Champagnole au titre des communes de Biefmorin, Neuville, Oussières et Villers les Bois.

Monsieur Gérard DOUDIER demandant quelles sont les conséquences du redécoupage administratif prévu sur le périmètre d'intervention des Sictoms, le Président répond que le redécoupage ne concerne pas les communautés de communes dont le périmètre est figé pour

quelques années dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Quant au redécoupage en cours, il concerne celui des cantons ce qui n'a rien à voir avec les Sictoms.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR sur une éventuelle compensation financière à verser au départ, le Président indique que le SICTOM de Dole ne demande aucune compensation financière.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président du SICTOM de Champagnole, indique par ailleurs que la redevance incitative est toujours en cours d'étude, les 1<sup>ers</sup> éléments conduisant à une augmentation des coûts.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de solliciter le retrait de la Communauté de Communes du SICTOM de la Zone de Dole et l'extension du champ territorial d'intervention du SICTOM de Champagnole afin d'inclure les 4 communes de Biefmorin, Neuville, Oussières et Villers les Bois.

### **3.8. Approbation des statuts modifiés du SIDEC.**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications statutaires du SIDEC telles que votées par le SIDEC le 5 octobre 2013 et de prendre acte que le SIDEC est un « syndicat mixte ouvert restreint à la carte ».

### **3.9. Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

Le Président expose le projet, initié par le Conseil Général, auquel il est proposé de participer en vue d'améliorer le maillage des bornes de recharge électrique et peut-être de développer le nombre de véhicules concernés.

Monsieur Bruno FAS souhaite que le Conseil Général reverse une partie des recettes de consommation d'énergie à la Communauté de Communes. Monsieur Jean-François GAILLARD indique que la demande sera faite au Conseil Général : dans l'hypothèse d'une réponse négative, il sera demandé que le Conseil Général prenne en charge la maintenance et l'entretien des bornes de recharge.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de candidater auprès du Conseil Général pour l'implantation de 2 bornes de recharge des véhicules électriques de type accélérées ou semi rapides dont les localisations précises seront arrêtées après étude des implantations de réseaux du Conseil Général avec ERDF.

Il sera demandé au Conseil Général de reverser à la Communauté de Communes une partie des recettes afférentes aux consommations d'énergie ou de prendre en charge la maintenance et l'entretien des bornes.

### **3.10. Approbation du permis d'aménager du lotissement artisanal « Velours 3 » - modificatif.**

Après présentation du projet par Monsieur Jean-François GAILLARD, il est précisé, à la demande de Monsieur Roland CHAILLON, que le tableau définissant la surface plancher maximum autorisée par parcelle a été modifié, car le coefficient d'occupation des sols a changé.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le dépôt du permis d'aménager du lotissement artisanal « Velours 3 » ainsi que la surface plancher maximum autorisée par lot et prend l'engagement de réaliser les travaux différés après la vente de tous les lots, et au plus tard 10 ans après la réalisation du lotissement « Velours 3 ».

### **3.11. Renouvellement du dispositif « Habiter Mieux ».**

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué à l'Habitat, fait savoir que le 1<sup>er</sup> programme arrivant à échéance, il est proposé de poursuivre la participation de la Communauté de Communes au dispositif pendant la période 2014-2017 sur les bases actuelles.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR rappelle que le PCET en cours d'élaboration au Pays du Revermont met l'accent sur les économies d'énergie et qu'il ne serait pas cohérent d'arrêter notre participation au dispositif présenté.

A Monsieur Roland CHAILLON qui interroge sur le montant de la prime communautaire, le Président répond que le montant de 500€ a été fixé à l'origine à l'identique de celui du Conseil Général et qu'il serait délicat que les bénéficiaires du dispositif sur Grimont n'aient pas tous le même montant de prime.

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, son accord à la poursuite de l'accompagnement financier par la Communauté de Communes au programme « Habiter Mieux » pendant toute la période 2014-2017 sur les bases actuelles, fixe à 500 € le montant de l'aide à attribuer au ménage et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes et notamment l'avenant n°4 au « contrat local d'engagement contre la précarité énergétique ».

#### **4. Groupe de travail enfance.**

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, procède à la présentation des dossiers relevant de la compétence du groupe de travail enfance.

##### **4.1. Diverses dispositions nécessaires au fonctionnement du RAM à Poligny transféré à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Le Président procède à la présentation des diverses décisions à prendre, puis explique que jusqu'à présent la commune de Poligny finançait seule le service du RAM qui ne bénéficiait pas qu'aux assistantes maternelles de la commune.

Monsieur Serge DAYET s'interroge sur le financement du service jusqu'à ce que la CLETC se prononce sur les transferts de charges. Il est expliqué que la Communauté de Communes prendra à sa charge les dépenses du service par inscription des crédits de dépenses au budget.

Il est procédé au vote sur les points suivants :

- Approbation du projet éducatif de la collectivité et autorisation d'exploiter :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser l'exploitation du service RAM existant à Poligny à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par transfert de la commune de Poligny et délègue le Président pour établir le projet éducatif de la collectivité.

- Approbation convention CAF et autorisation de signature :

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de déléguer le Président pour établir et signer l'avenant à convention ou nouvelle convention portant notamment sur la prestation de service à intervenir avec la CAF pour le RAM de Poligny.

- Création du poste de Responsable :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer un poste du cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, catégorie A sur fonction de Directrice-Animatrice, à temps non complet 70% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec primes afférentes telles qu'attribuées par son employeur actuel et charge le Président d'effectuer toutes démarches préalables au recrutement du personnel transféré.

- Mise à disposition des locaux :

L'Assemblée donne, à l'unanimité, son accord au remboursement, chaque année, à la commune de Poligny de la quote-part de loyer correspondant aux locaux affectés au RAM dans l'immeuble de la cité étudiante.

- Approbation du règlement de fonctionnement :

Le règlement de fonctionnement du service RAM tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

- Fixation des prix de location du matériel de puériculture aux assistantes maternelles :

Les prix de location du matériel de puériculture sont fixés, à l'unanimité, comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

	7 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	Prolongation après 6 mois	Caution
Siège auto enfant 0 / 9 mois	2.50 €	6.00 €	10.70 €	12.00 €	15.50 €	20.30 €	23.90 €	-1.5 €/mois	38.20 €
Siège auto enfant 9 mois / 4 ans	2.50 €	9.60 €	13.20 €	15.50 €	19.20 €	22.70 €	27.30 €	-1.5 €/mois	85.00 €
Poussette 2 places	4.80 €	14.40 €	17.90 €	23.90 €	29.90 €	35.80 €	41.80 €	- 3€/mois	85.00 €
Transat	2.50 €	6.00 €	7.30 €	8.50 €	10.70 €	12.00 €	14.40 €	-1 €/mois	23.50 €
Chaise haute	2.50 €	6.00 €	8.50 €	10.70 €	13.20 €	15.50 €	16.70 €	-1 €/mois	35.00 €
Parc filet	2.50 €	6.00 €	7.30 €	8.50 €	10.70 €	12.00 €	14.40 €	-1.5 €/mois	32.00 €
Lit parapluie	3.70 €	12.00 €	14.40 €	16.70 €	17.90 €	19.20 €	21.50 €	-2€/mois	38.00 €

► Vote d'un budget fonctionnel à insérer au BP 2014 :

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget 2014 du service RAM portant sur un total de 50 000€ financé par une subvention CAF au titre de la prestation de service d'un montant de 35 000€, et ce dans l'attente du vote du budget général de la collectivité pour 2014.

► Intégration de l'actif :

Délégation est donnée, à l'unanimité, au Président de la Communauté de Communes pour réaliser le transfert des actifs, des biens et des subventions liées au service RAM à Poligny figurant dans la comptabilité de la commune de Poligny et le Président est autorisé à réaliser toutes les écritures afférentes à ces transferts pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 4.2. ALSH péri-scolaire sur école à Le Fied / Création de postes de personnels.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de transférer les 3 personnels en poste affectés exclusivement à l'ALSH le Fied dans les mêmes conditions que celles de leur collectivité d'origine au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en créant 3 postes du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation catégorie C sur fonction d'animatrices de l'ALSH à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Président est chargé d'effectuer toutes démarches préalables au recrutement des personnels transférés.

#### 4.3. ALSH péri-scolaire sur école à Le Fied / Transfert de l'état de l'actif.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le transfert des actifs, des biens et des subventions liées au service ALSH le Fied figurant dans la comptabilité du SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau. Le Président de la Communauté de Communes est autorisé à réaliser toutes les écritures afférentes à ces transferts pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 4.4. Accord d'exploitation du site ALSH de Le Fied et approbation du projet éducatif pour le site ALSH de Le Fied.

Le Président procède à la présentation du dossier en indiquant, notamment, que les parents seront associés à l'élaboration du prochain projet éducatif.

En réponse à Monsieur Gérard DOUDIER, Monsieur Jean-François GAILLARD affirme que l'exploitation de l'ALSH ne va pas, pour l'instant, engendrer de coûts supplémentaires. Mais l'instauration prochaine des TAP de même que l'agrément à venir généreront des dépenses compte tenu des animations à mettre en place et des mises aux normes à respecter. Monsieur Jean Louis DUFOUR fait observer que les communes sont destinataires de dotations de l'Etat qui doivent être intégrés dans la réflexion..Le Président expose également s'être engagé auprès des parents sur une concertation à mettre en place avec eux pour l'établissement du projet éducatif

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord pour l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement déclaré sur le site du groupe scolaire Jules Verne, commune de Le Fied au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et d'approuver le projet éducatif correspondant.

#### 4.5. Convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole Jules Verne de Le Fied.

Le Président explique qu'il s'agit de convenir, avec le SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau, des conditions d'utilisation des locaux qui accueilleront l'ALSH de Le Fied à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il est précisé, à la demande de Monsieur Jean-Marie FAGOT, qu'un contrat d'assurance sera souscrit pour protéger les lieux.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole Jules Verne de Le Fied que le Président est autorisé à signer.

#### **4.6. Approbation du règlement intérieur de l'ALSH Le Fied.**

Monsieur Jean-François GAILLARD explique que le règlement intérieur soumis au vote est identique à celui en vigueur actuellement, les seules modifications portant sur le nom de l'exploitant et les tarifs.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'ALSH Le Fied ;

#### **4.7. Approbation des tarifs de l'ALSH Le Fied.**

Après avoir détaillé les nouveaux tarifs proposés pour l'ALSH de Le Fied à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Président indique qu'ils seront certainement modifiés par la suite, les écarts de prix entre les différentes structures d'accueil étant très importants.

Le Conseil Communautaire prend, à l'unanimité, les décisions suivantes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- fixe les taux d'effort à 0,06 % pour un enfant, 0,05% pour deux et 0,04% pour trois et plus, lesquels s'appliqueront pour chaque séquence d'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir dans la limite des revenus plancher et plafond fixés chaque année par la CAF
- fixe le prix du repas à 4,05 € par enfant et à 4,80 € par adulte, et le prix du goûter à 1 €
- fixe les frais d'inscription de l'enfant à l'ALSH en début d'année scolaire à 5 € ;
- fixe une pénalité pour retard le soir à 10 € par incident et pour un retard lors de l'accueil du midi à 1,20 €.

#### **4.8. Fourniture des repas de l'ALSH Le Fied.**

Dans l'attente de la prise de gestion d'autre sites ALSH du territoire au 1<sup>er</sup> septembre 2014, et vu les délais impartis, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le contrat de prestation de services jusqu'au 5 juillet 2014 avec la Société Mille et Un Repas qui fournit actuellement le site ALSH de Le Fied. Le prix de fourniture du repas restera de : 3,94 € TTC. (3,74 € HT).

#### **4.9. Approbation du budget prévisionnel de l'ALSH Le Fied.**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le budget prévisionnel 2014 de l'ALSH le Fied.

#### **4.10. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny au sein du SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau.**

Le Président explique qu'il est proposé de reconduire jusqu'aux prochaines élections les délégués titulaires et suppléants actuellement en place.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Monsieur Jean-François GAILLARD indique qu'après les élections municipales, la qualité de conseiller communautaire ne sera pas une condition sine qua non pour être délégué au sein du SIVOS. Il suffira que les délégués soient conseillers municipaux.

L'Assemblée élit les représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny au SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau en qualité de titulaires et en qualité de suppléants en reconduisant les délégués en place actuellement. Monsieur Roland CHAILLON propose que le Président de la Communauté de Communes ou son représentant siège au SIVOS, avec voix consultative au besoin, pour les affaires relatives à l'ALSH.

## Questions et informations diverses

► Le Président rend compte à l'Assemblée avoir engagé une somme de 1 632,66€ à titre d'honoraires d'avocat pour assurer la défense de la Communauté de Communes et celle d'un agent en service partagé dans l'affaire de pollution de l'Orain par déversement accidentel de chlore dans le cadre des manutentions de traitement des eaux de piscine communautaire à Poligny. Le Président expose que, suite au classement de la plainte déposée par la commission des eaux, une nouvelle plainte a été déposée auprès d'une autre autorité par cette association qui s'est constituée partie civile. La procédure étant en cours actuellement, il n'est pas possible de donner davantage de renseignements à ce stade.

► Le Président informe l'Assemblée qu'il réunira le Conseil Communautaire pour soumettre les budgets 2014 au vote de l'Assemblée en raison du calendrier électoral qui porterait très tard dans l'année (fin avril ou début mai) la possibilité de vote alors que de nouveaux services communautaires fonctionneront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le DOB sera convoqué pour le 23 janvier et les votes des budgets, au chapitre et sans individualisation d'opération, au 20 février 2014.

► Le Président informe ensuite le Conseil Communautaire de l'état d'avancement du dossier Center Parcs. Le 28 novembre 2013, une rencontre a réuni à l'Agence Régionale de Développement le représentant du groupe Pierre et Vacances et ceux des différentes collectivités. L'objet était de présenter à P&V la faisabilité technique et l'estimation chiffrée de l'amenée des réseaux à proximité du site et de l'accès au site et l'estimation chiffrée des retombées fiscales principalement. Le projet entrera prochainement en phase décisionnelle pour P&V.

► Monsieur Jean-Louis DUFOUR informe le Conseil Communautaire que la candidature de la Communauté de Communes au dispositif « Emergences » du Conseil Régional avec Franche-Comté Active a été retenue et il fait part du contenu du récent voyage d'études à la rencontre de la structure « Cap rural » à Die et du pôle territorial de coopération économique « Pole sud Archer ».

► Il fait part ensuite au Conseil Communautaire des travaux du groupe de travail avec le Sidec et la visite du projet de parc éolien à Clamecy dans la Nièvre qui mobilise 35% de financement citoyen.

► Monsieur Gérard DOUDIER interroge le Président sur les coûts de fonctionnement des nouveaux services de la Communauté de Communes. Monsieur Jean-François GAILLARD répond que les coûts dont les montants précis ne sont pas connus à ce jour seront atténués par les subventions de la CAF. Il expose également que les élus communautaires auront des choix politiques à faire, pour apporter du service aux habitants et une plus-value qualité aux enfants. Madame Véronique LAMBERT interpelle Monsieur Gérard DOUDIER en lui demandant si l'on peut considérer comme charge un investissement sur l'enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de séance,



Alain GUYOT



Le Président,



Jean-François GAILLARD